

REUNION EXTRAORDINAIRE SERVICE DE DOCUMENTATION

France 3 LIMOUSIN

Jeudi 21 octobre 2021, s'est tenue une réunion extraordinaire avec Audrey Guidez, DRH de Nouvelle Aquitaine, en présence du Rédacteur en chef et du Chef de Centre pour évoquer la situation du service de la documentation de France 3 Limousin.

Les Représentants de Proximité et les Délégués Syndicaux présents ont dénoncé le fait que la vacance d'un poste, la surcharge de travail et le refus de prendre en compte la demande de télétravail pour deux documentalistes ont déclenché une situation de stress qui s'est traduite par la déclaration d'un accident du travail et la mise en arrêt de maladie de l'une d'entre elles.

La DRH a convenu que c'était bien la conjonction d'une surcharge de travail et d'un sous-effectif qui avait provoqué cette situation de stress.

Le Rédacteur en Chef a expliqué qu'il avait tenté de résoudre le problème de sous-effectif en recherchant des documentalistes en formation susceptibles provisoirement d'effectuer des missions en contrat CDD en remplacement à 120 jours par an, sur le poste vacant. Il a également rappelé la difficulté à trouver des candidats pour ce poste de façon pérenne.

Les RP et les DS ont demandé avec insistance que les 2 jours et 2,5 jours de télétravail pour ces deux documentalistes soient pris en compte jusqu'en décembre 2021 et qu'un point soit fait avec elles pour en définir les modalités, tout en veillant à ce que la documentaliste qui restera sur site ne subisse pas une surcharge de travail.

La DRH accepte notre proposition. Elle va envoyer un mail aux documentalistes et leur donner un rendez-vous prochainement.

Les RP et DS rappellent que le problème rencontré par les documentalistes risque de se retrouver dans d'autres services et qu'il ne sera pas réglé tant que les salariés de France 3 Limousin seront confrontés à une surcharge de travail à moyens et effectifs constants voir réduits (NoA, 18h30, Matinales de France Bleu).

Les RP de France 3 Limousin